



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 9 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 9 avril à 19 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Frank DERUEM, Maire,

#### PRESENTS :

Monsieur DERUEM ; Madame ROBAS ; Monsieur DOURLIN ; Madame COURBON ; Monsieur CARBONARO ; Madame PELTIER ; Madame WIOLAND-MARCHI ; Monsieur GUETROT ; Madame FLAMME ; Monsieur LUC ; Madame BARUMBWA ; Monsieur ARDENOIS ; Madame DESIR ; Madame TRAORE ; Monsieur MEUCCI ; Madame DEaubonne ; Monsieur OLIVIER ; Monsieur CHUETTE ; Madame DOURLIN ; Monsieur PARMENTIER arrivé à 19h20 ; Monsieur VERCOUSTRE ; Madame AMIRAT ; Monsieur LTEIF ; Madame BIONAZ ; Madame BRETON ; Madame CORFMAT ;

#### POUVOIRS :

Monsieur FOUSSARD ; pouvoir à Madame Nadine FLAMME,  
Madame Marie-Cécile FLAMME ; pouvoir à Madame COURBON,  
Monsieur BOITEZ ; pouvoir à Monsieur MEUCCI,

#### **Objet : Désignation des représentants de la collectivité : SMOTHD SYNDICAT MIXTE DE L'OISE TRÈS HAUT DÉBIT**

Dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux, chaque collectivité est appelée à désigner un représentant appelé à siéger au sein de SMOTHD SYNDICAT MIXTE DE L'OISE TRÈS HAUT DÉBIT.

#### **Vu :**

- le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1521-1 et suivants et L.1531-1 ;
- les statuts de SMOTHD SYNDICAT MIXTE DE L'OISE TRÈS HAUT DÉBIT, et notamment les dispositions relatives à la composition du conseil d'administration ;
- le renouvellement général des conseils municipaux intervenu à l'issue des élections municipales ;



Considérant que les statuts du SMOTHD prévoit la désignation de trois élus suppléants ;

Entendu l'exposé de M. Le Maire,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

**Article 1** – Désigne en qualité de représentant(s) au sein de SMOTHD SYNDICAT MIXTE DE L'OISE TRÈS HAUT DÉBIT :

- Patrick CARBONARO Titulaire 3<sup>ème</sup> adjoint
- Christophe BOITEZ Titulaire conseiller municipal
- Illocène LUC Titulaire conseiller municipal
- Frank DERUEM Suppléant Maire
- Julien DOURLLEN suppléant 1<sup>er</sup> adjoint
- Salim LTEIF suppléant Conseiller municipal

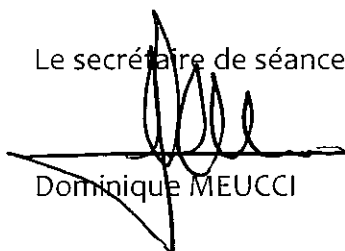
**Article 2 – Durée du mandat**

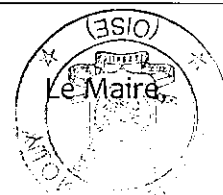
Les représentants ainsi désignés exercent leur mandat pour la durée restant à courir jusqu'au renouvellement de l'organe délibérant de la collectivité, sauf disposition contraire ou remplacement anticipé décidé par celui-ci.

**Article 3** : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète de l'Oise, à Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Mouy, à Madame le Receveur Municipale de la Ville de Saint-Just-en-Chaussée, pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

N° :	54/26
Date de convocation :	2 avril 2026
Nombre de membres en exercice :	29
Nbre de membres présents ou représentés :	29
Nbre de membres absents :	
Pour :	29
Contre :	0
Abstention :	0
<b>Adoptée à l'unanimité</b>	

Le secrétaire de séance,

  
Dominique MEUCCI



Frank DERUEM



Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le

ID : 060-216004341-20260416-DELIB54\_26-DE

S2LOW

